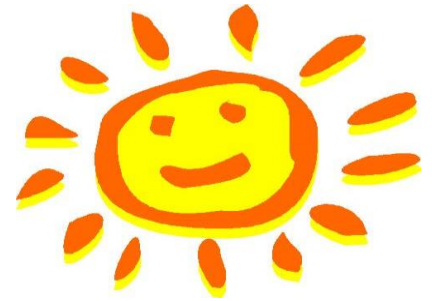




Juillet 2013



FLASH INFO

Informations communales

* Inscriptions péri-scolaires *

Les dossiers d'inscriptions aux services péri-scolaires pour l'année 2013-2014 doivent être rendus **en mairie avant le 24 août**, délai de rigueur.

Les inscriptions au restaurant scolaire pour les mardi 3 et jeudi 5 septembre doivent aussi se faire **en mairie avant le 27 août**.

* Secrétariat : horaires d'été *

Du 6 au 10 août des permanences seront assurées pour les **URGENCES**
les mardi et vendredi de 16 h à 18 h.

Du 13 au 24 Août, ouverture du secrétariat le MARDI et VENDREDI de 16h à 18h

Le service d'urbanisme sera fermé du 5 au 24 août

* Inscriptions sur la liste électorale *

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez effectuer votre démarche jusqu'au 31 décembre 2013. Merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour les jeunes, qui auront 18 ans avant le 28 février 2014, il est important qu'ils s'assurent auprès de la Mairie de leur inscription d'office.

Les électeurs, qui ont changé d'adresse, doivent en informer la mairie pour la mise à jour des listes.

* La légalisation de signature par le Maire *

C'est l'attestation par le Maire de l'authenticité d'une signature en sa présence.

L'article L21 22-30 du Code des Collectivités Territoriales dispose que la signature à légaliser doit être apposée devant le maire ou son représentant et que le signataire doit être connu du Maire.

La légalisation n'a pas pour effet d'authentifier le texte, mais uniquement la signature.

Si vous avez besoin de ce service, venez en mairie muni de votre pièce d'identité et **sans avoir signé au préalable le document**.

* Le Relais Assistantes Maternelles *

Les activités :

Outre la permanence mensuelle à la Mairie, l'animatrice du RAM "Le club des 5" a invité, le 6 juin dernier, les assistantes maternelles avec les enfants à participer à un atelier cuisine où ils ont confectionné "des verrines de fraises au sirop d'érable". L'animatrice, Sabine PONTI, a raconté l'histoire de "la famille éléphants" et a sorti de ses malles des livres, des marionnettes, pour le plus grand plaisir des petits et des plus grands. Puis, a eu lieu un moment de détente, avec un temps de relaxation entre les enfants et les assistantes maternelles, en se massant mutuellement avec des balles en mousse. Après ce temps calme, Sabine a mis en place le jeu de l'oie des comptines. Deux équipes constituées d'enfants et d'assistantes maternelles se sont affrontées gaiement autour de petites chansonnettes sur "la fourmi", "la souris verte", "les petits poissons dans l'eau"... Et pour se dire au revoir, avant d'aller chercher les plus grands à l'école, ils ont dansé sur des rondes chantées. Un agréable moment pour tous.

Le RAM se met à l'heure d'été à partir du 29 juillet jusqu'au 24 août.

Durant cette période, deux permanences administratives du RAM sont assurées :

- au RAM de Charnècles (salle Pont Romain) les mardis de 9h à 11h. Tél : 06 58 27 62 36
- au RAM de Moirans (Espace Petite Enfance Camille et Martin) les vendredis de 9h à 12h
Tél : 04 76 35 66 75

- possibilité de RDV sur d'autres créneaux horaires et/ou sur d'autres communes.

- pas de permanences administratives du 5 août au 16 août

Reprise des permanences dans les communes à compter du 26 août.

*** Incivilités, malveillance et dégradations ***

Nous subissons les « bêtises », le mot est bien faible ! De quelques-uns qui n'ont rien d'autre à faire que des dégradations et indécrottes de tout genre : graffitis sur les mobiliers urbains, poubelles, panneaux d'affichage etc... Vandalisme sur ou dans les bâtiments communaux : détérioration des éclairages extérieurs, extincteurs, sondes de chauffage etc... Des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. La responsabilité des parents est engagée....

La remise en état occasionne un coût certain que nous payons avec nos impôts.....

Rappel :

La divagation des animaux est un délit et les propriétaires peuvent être sévèrement verbalisés... Alors, attention à ne pas laisser vos animaux se promener... en toute liberté... Outre les risques d'accidents qu'ils pourraient causer, vous pourriez aussi « les retrouver au poste SPA ». Les terrains communaux (parkings, espaces verts, terrains de sports, etc...) n'ont pas vocation à être des « canisettes ».

Informations de la CAPV



**** Le surendettement, ça peut arriver à tout le monde ****

Des solutions existent ... En toute confidentialité, venez-vous informer et poser les questions qui vous tracassent. Des conseillères en Economie Sociale et Familiale vous accueilleront le 4^{ème} vendredi du mois de 9h à 11h au Centre Social Béraudier, à Voiron.

**** E2C Pays Voironnais ****

Situé 10 Impasse Ruby à Voiron, l'école de la deuxième chance accueille des jeunes adultes de 18 à 25 ans, déscolarisés, sans emploi ni qualification. L'objectif est l'insertion dans l'emploi.

Une réunion d'information est organisée le 2 septembre (sur inscription)

Renseignements au 04 76 29 03 03 ou sur www.e2c38.fr

**** Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ****

Une réunion d'information présentant le dispositif, les étapes et les démarches, les certifications accessibles, les financements aura lieu mardi 10 septembre 2013 à 18 h, à la CAPV, sur inscription au 04 76 93 17 18.

**** Info formation des salariés ****

Le 3^{ème} jeudi de chaque mois à 18 h, a lieu une réunion d'information présentant les dispositifs de formation pour les salariés, les financements, les différentes démarches pour y accéder (bilan de compétences, DIF, CIF...) et répondant à vos questions. Prochaine réunion : **le jeudi 19 septembre à 18 h**, à la CAPV, sur inscription au 04 76 93 17 18. Plus d'informations sur www.emploi-paysvoironnais.org

**** Sacs verts riment avec déchets alimentaires ****

Les sacs verts mis à disposition par le Pays Voironnais sont réservés au tri des déchets alimentaires et doivent être déposés dans la poubelle marron. Ils ne doivent en aucun cas remplacer les sacs poubelles traditionnels. Plus d'un million de sacs sont mis à disposition des habitants pour permettre un tri de qualité, essentiel à la fabrication du compost Aliment-terre. Merci d'utiliser ces sacs à bon escient et de respecter les consignes. **ATTENTION !** Une poubelle résiduelle contenant des sacs verts ne sera pas ramassée par les agents de collecte.

Informations diverses



Maison d'Assistantes Maternelles PAZAPA :

Un nouveau mode de garde à St Blaise du Buis accueillant des enfants de 0 à 4 ans.

Renseignements au 06 82 42 00 18 ou mam.pazapa@laposte.net

Le 114

C'est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit à destination des sourds, malentendants, aphasiques et dysphasiques. Pour toute situation d'urgence, 24h/24h, 7j/7 vous pouvez envoyer un SMS ou un FAX ; dès lors, un lien direct avec le service d'urgence local sera établi.

Serge Papagalli avec l'association LOCOMOTIVE

Serge Papagalli se produira au Grand Angle à Voiron jeudi 10 octobre à 20h avec « Morceaux de choix - Florilège », spectacle produit par l'association Locomotive, en partenariat avec la ville de Voiron et le Pays Voironnais.

Entrée : 20 € - le bénéfice de cette soirée sera au profit des enfants atteints de cancer et de leucémie, à leur famille et au service hospitalier de Grenoble.

Liste des points de vente : www/locomotive.asso.fr et papagalli.fr

Le plus proche est à la Murette : Fleuriste « Il était une fois »

Terre en fête : Un labour presque parfait... samedi 03 et dimanche 04 août à Tullins

Manifestation festive à l'initiative des jeunes agriculteurs des cantons de Tullins-Vinay, sous l'égide des Jeunes Agriculteurs de l'Isère. A partir de 14h le samedi, jusqu'à 18h30 le dimanche.

Sur le thème du développement durable, venez découvrir le monde agricole et ses pratiques. Participez à de nombreuses animations pour petits et grands : démonstrations de matériels agricoles d'hier et d'aujourd'hui, découverte des animaux de la ferme, jeux enfants, marché de producteurs locaux, concours de labour, écoconstructions... Entrée et parkings gratuits - restauration sur place.

Du côté des associations

Les manifestations à venir

- 21/07** Sortie montagne avec l'ASL « La ronde des lacs de l'Alpes d'Huez » 8H30 parking derrière l'église
Balade familiale très agréable ouvert à tous - Possibilité de covoiturage
Renseignements auprès de JP Chauvin 04 76 65 96 67 - jean-pierre.chauvin634@orange.fr
- 15/08** Concours de l'Amicale boules en doublettes
- 29/08** Voyage organisé par l'AAC -- ouvert à tous
- 13/09** Pot de rentrée du Sou des écoles
- 27/09** AG du Sou des écoles
- 06/10** Pucier du comité des fêtes
- 19/10** Soirée théâtre du Sou des écoles

La rentrée des associations

- La **bibliothèque** est fermée du 26 juillet au 4 septembre. Réouverture le 5 septembre pour les inscriptions.
- Reprise de la **chorale** le 19 septembre à 20 h 30 - inscription sur place.
- Inscriptions au **catéchisme** : samedi 7 septembre de 10h à 12h à la cure de La Murette.
- La **gymnastique volontaire de Charnècles-St Cassien** reprendra ses cours à compter du 16 septembre.
Les inscriptions se feront lundi 2 septembre de 18 h à 20 h à la Salle du Ri d'Olon à Charnècles, mais vous pouvez retrouver la fiche d'inscription et toutes les informations sur le site :
<https://sites.google.com/site/gvcharneclesstcassien>

FICHES PRATIQUES

C'est l'été !

Les réflexes anti-coup de chaud



Avant de se faire surprendre, mieux vaut anticiper les risques liés à une trop forte exposition à la chaleur : déshydratation, vertige, insolation...

Quelles précautions à prendre en cas de canicule ?
Boire beaucoup d'eau ou boisson chaude (1,5 l par jour), souvent et peu à la fois,

Se doucher régulièrement,
S'habiller légèrement avec des vêtements amples et absorbants, baisser les volets et persiennes avant 10 h du matin,
Eviter les déplacements aux heures chaudes de la journée.

Personnes âgées, fragiles, handicapées ? Un service particulier pour vous

En cas de problème, le secrétariat de mairie est à votre disposition au 04 76 05 19 86 aux heures d'ouverture. Au-delà de ces horaires, composer le 15.

Un été serein



Contrairement aux idées reçues, le bruit reste réglementé jusqu'à 22 h. Vous devez respecter vos voisins de jour comme de nuit en évitant tout bruit portant atteinte à la tranquillité : utilisation bruyante de la piscine, musique, travaux de jardinage, de bricolage etc...

Petits rappels :

Les travaux de bricolage et jardinage sont autorisés :
les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les feux de broussailles, déchets de jardin, taille de haie, tous déchets verts
sont interdits par l'arrêté préfectoral du 15/12/2008. Vous devez les évacuer vers l'une des déchetteries du Pays Voironnais

Bonnes vacances

Opération Tranquillité Vacances



Vous devez vous absenter quelques jours ?
Partez l'esprit tranquille !

Comment ?

En signalant votre absence à la brigade de gendarmerie de Renage et en laissant les coordonnées pour vous joindre ou celles de la personne à prévenir en cas de problème.

Quelques précautions et conseils de bon sens avant de partir :

- Ne pas laisser à l'extérieur de votre maison des outils de jardin ou autres objets pouvant permettre de commettre une effraction.
- Prévoir une personne qui puisse relever votre courrier, et ouvrir ou fermer les volets, pour laisser penser que la maison est occupée. Eventuellement prévoir un éclairage sur minuteur.
- Déposer vos bijoux ou petits objets de valeur chez quelqu'un de confiance avant votre départ.
- Signaler à une ou plusieurs personnes de confiance votre période d'absence de manière à ce qu'elles puissent informer la gendarmerie, si elles remarquent quelque chose de particulier.

On peut aussi investir dans quelques équipements légers tels que projecteurs-détecteurs de mouvement installés autour de la maison et un minuteur pour déclencher de la lumière dans une pièce.